

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-27
Séance du vendredi 8 février 2008

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU COLLEGE KENNEDY A MULHOUSE AVEC CREATION D'UN GYMNASE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ 340/06

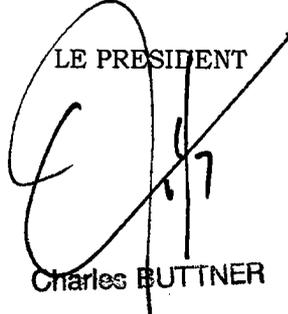
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 08 décembre 2005
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
 - Mise en œuvre d'une placette dallée
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 340/06 conclu avec la société COLAS EST de PFASTATT pour un montant de 13 708.00 € HT (16 394.77 € TTC) soit une augmentation de 16.82 % du montant du marché initial.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER